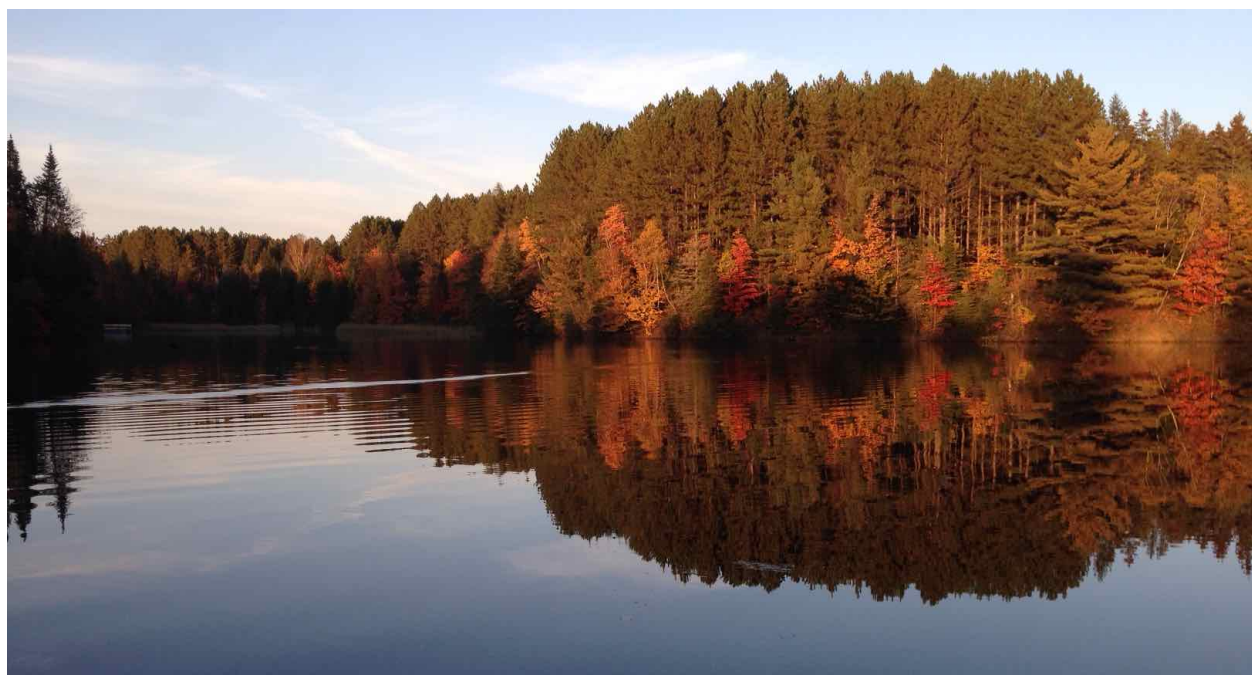


Association les amis du lac Saint-Denis



Rapport annuel

Septembre 2016

Association les amis du lac Saint-Denis

Rapport annuel 2016

- 1) Création de l'organisme à but non lucratif « Les amis du Lac Saint-Denis »
- 2) Réunions du CA et assemblée générale
- 3) Évaluation du barrage du lac Saint-Denis
- 4) Contacts extérieurs et analyse de l'eau
- 5) États financiers et cotisations
- 6) Les canards au lac Saint-Denis
- 7) Le site Internet de l'organisme « Les amis du Lac Saint-Denis »

Ce premier rapport annuel de l'organisme à but non lucratif *Les amis du lac Saint-Denis* présente l'ensemble des activités et événements qui ont marqué l'année 2015-2016. Puisqu'il s'agit de la première année d'existence de cette association, il traite de sa création et de son enregistrement officiel à titre d'organisme à but non lucratif, ainsi que des premières assemblées générales qui ont eu lieu.

1) Création de l'organisme à but non lucratif « Les amis du lac Saint-Denis »

Une première rencontre entre riverains du lac Saint-Denis, ayant pour but de discuter de la demande du ministère de la Sécurité publique du Québec de faire évaluer notre barrage par une firme d'ingénierie, a mené à la proposition de créer un OBNL (organisme à but non lucratif), afin d'encadrer cette évaluation. Un mandat a été donné à quelques-unes des personnes présentes de préparer les documents nécessaires à la création de cet OBNL maintenant nommée « *Les amis du lac Saint-Denis* ».

Le 2 octobre 2015 se tenait la première assemblée générale, qui marque la création officielle de l'organisme ainsi que l'adoption de ses statuts et règlements. L'assemblée a procédé, au cours de cette réunion, à l'élection du premier conseil d'administration.

2) Réunions du CA et assemblée générale

Durant la première année d'existence de l'organisme *Les amis du lac Saint-Denis*, il s'est tenu trois réunions du conseil d'administration et une assemblée générale spéciale portant sur la présentation du rapport préliminaire d'évaluation du barrage réalisé par l'ingénieur M. Thibodeau. Les procès-verbaux de ces réunions ont été mis en ligne sur le site internet de l'organisme (www.lacsaintdenis.org), dans la section « Documents ».

3) Évaluation du barrage du lac Saint-Denis

L'évaluation du barrage demandée par le gouvernement du Québec a été la principale préoccupation de notre organisme cette année. Nous avons engagé un ingénieur spécialisé dans le

domaine de la sécurité des barrages et tenu une assemblée spéciale le 7 juin 2016 pour présenter son rapport d'évaluation préliminaire. Le rapport final sera déposé au ministère de la Sécurité publique en avril 2017. On peut consulter le rapport préliminaire d'évaluation du barrage dans la section « Documents » du site internet de notre organisme.

4) Contacts extérieurs et analyse de l'eau

Le conseil d'administration a informé la municipalité de Pont-Rouge de l'existence de notre organisme. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucune réponse de leur part. Il a également informé de notre existence la *Corporation du bassin de la Jacques-Cartier* (CBJC), puisque notre rivière et notre lac font partie des bassins versants de cette rivière. La CBJC a comme mission de veiller sur l'ensemble du bassin de la Jacques Cartier. La CBJC nous a contactés et invités à participer à leur assemblée annuelle. Elle a aussi procédé cet été à des prélèvements d'échantillon d'eau dans la Rivière aux pommes, dans le ruisseau Sainte-Jeanne et dans le lac Saint-Denis. Selon les résultats qui seront obtenus, une étude plus détaillée pourrait être réalisée sur la qualité de l'eau l'an prochain. En attendant, on peut consulter sur le site de la CBJC (<http://www.cbjc.org/publications>) les résultats détaillés d'une étude qui a été réalisée sur notre cours d'eau dans les années 2002-2003. On trouve également sur ce site des informations pertinentes sur les espèces envahissantes comme la berce du Caucase et une liste de végétaux recommandés pour végétaliser les bandes riveraines.

5) États financiers et cotisations

La première tâche financière du conseil d'administration consistait à ouvrir un compte de banque pour notre organisme. Ce compte a été ouvert à la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf à Pont-Rouge. Le paiement des dépenses au moyen de ce compte nécessite la signature de deux membres du CA.

Afin de répondre au besoin d'évaluation du barrage demandée par le ministère de la Sécurité publique, les membres ont décidé, lors de notre assemblée générale, de procéder à une cotisation spéciale, pour l'année 2015 et 2016, de 300 \$ pour les membres riverains et de 150 \$ pour les membres non riverains, mais utilisateurs du lac .

6) Les canards au lac Saint-Denis

Plusieurs d'entre nous avons remarqué une augmentation importante du nombre de canards sur notre lac au cours des dernières années. Bien que ces petits oiseaux nous paraissent sympathiques, ils sont une grande source de pollution pour notre lac. Le conseil d'administration a distribué à ce sujet un document aux membres de notre organisme. Ce document a également été mis en ligne sur notre site dans la section « Documents ». On y trouve une recommandation fort simple pour maintenir la population de canards au plus bas niveau : il suffit de ne pas les nourrir. De cette façon, ils resteront moins longtemps sur le lac à l'automne et leur croissance sera limitée.

7) Le site internet de l'organisme « Les amis du lac Saint-Denis »

Après quelques discussions, le conseil d'administration a convenu que la meilleure façon de diffuser aux membres les informations touchant notre organisme et notre lac consistait à créer un site internet. Ce site a donc été créé à l'adresse internet www.lacsaintdenis.org. Nous invitons d'ailleurs tous les membres à le consulter, à transmettre au CA les informations, photos ou vidéos qui pourraient intéresser notre association et à faire part de leurs commentaires.

Annexe 1

États financiers 2015-2016

Les amis du lac Saint-Denis

États financiers 2015-2016

Les états financiers de l'association indiquent les revenus et dépenses réalisées à partir de septembre 2015 (création de l'association) et septembre 2016.

REVENUS

1) Cotisations spéciales 2015 (300\$ et 150\$) :	5650.00\$
2) Cotisations spéciales 2016 (330\$ et 150\$) :	6000.00\$
TOTAL des revenus :	11650.00\$

DÉPENSES

1) Ouverture du compte d'entreprise (frais de service)	(30.00\$)
2) Enregistrement de l'association en OBNL	(162.00\$)
3) Création et hébergement du site Internet de l'association	(99.00\$)
4) Dépenses pour le barrage	(267.63\$)
5) Contrat pour l'évaluation du barrage	(7013.48\$)
TOTAL des dépenses	(7572.11\$)

SOLDE actuel **4077.89\$**